



## Fiche de données de sécurité

Nom de la matière : NETTOYANT DÉGRAISSANT PROFESSIONNEL SAFETY-KLEEN  
À PULVÉRISER ET À ESSUYER

ID FDS : 82993 FR

### Section 1 – IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

**Nom de la matière**

NETTOYANT DÉGRAISSANT PROFESSIONNEL SAFETY-KLEEN À PULVÉRISER ET À ESSUYER

**Code de produit**

829

**Synonymes**

Non disponible.

**Usage du produit**

Nettoyant à pulvériser et à essuyer. Si ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres produits chimiques, consulter les Fiches de données de sécurité de ces produits.

**Restrictions d'utilisation**

CE PRODUIT NE DOIT PAS ÊTRE VENDU NI UTILISÉ DANS L'ÉTAT DE LA CALIFORNIE.

**FABRICANT**

Safety-Kleen Systems, Inc.  
42 Longwater Drive  
Norwell, MA 02061-9149, USA

**FOURNISSEUR**

Safety-Kleen Canada, Inc.  
25 Regan Road  
Brampton, Ontario, Canada L7A 1B2

[www.safety-kleen.com](http://www.safety-kleen.com)

Téléphone : 1-800-669-5740

N° de téléphone en cas d'urgence : 1-800-468-1760

**Date de la version**

24 juillet 2020

**Remplace la version du**

29 mars 2017

**Date de la version originale**

31 octobre 1998

### Section 2 – IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification conforme à l'Annexe 1 du *Règlement sur les produits dangereux (RPD) (DORS/2015-17) (Canada)* et à l'alinéa (d) du 29 CFR 1910.1200 (États-Unis).

Lésions oculaires graves/Irritation oculaire, Catégorie 2B

Toxicité pour certains organes cibles, Exposition unique, Catégorie 3

**Éléments du SGH sur les étiquettes**

**Symboles**



**Mention(s) de danger**

Avertissement

**Mention d'avertissement**

Provoque une irritation des yeux.

Peut irriter les voies respiratoires.

## Fiche de données de sécurité

Nom de la matière : **NETTOYANT DÉGRAISSANT PROFESSIONNEL SAFETY-KLEEN  
À PULVÉRISER ET À ESSUYER**

ID FDS : 82993 FR

### Conseil(s) de prudence

#### Prévention

Éviter de respirer les poussières, les fumées, les gaz, le brouillard, les vapeurs, les aérosols. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter un équipement de protection des yeux/visage.

#### Intervention

EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la personne en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer de rincer. Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin/obtenir des soins médicaux. EN CAS D'INGESTION : NE PAS faire vomir. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

#### Stockage

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

#### Élimination

Éliminer le contenu/le récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale, internationale.

#### Autres dangers

On ne dispose d'aucune information supplémentaire.

### Section 3 - COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

N° CAS	Nom du composant	Pourcentage
7732-18-5	Eau	90 – 100
1569-01-3	1-Propoxypropan-2-ol	1 – 3
34590-94-8	Éther de dipropylèneglycol et de méthyle	1 – 3
34398-01-1	Éther de polyoxyéthylène et de monoundécyle	< 2

### Section 4 – MESURES DE PREMIERS SECOURS

#### Inhalation

EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas d'exposition prouvée ou suspectée : Consulter un médecin/obtenir des soins médicaux.

#### Peau

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment au savon et à l'eau. En cas d'irritation cutanée : Consulter un médecin/obtenir des soins médicaux.

#### Yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la personne en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin/obtenir des soins médicaux.

## Fiche de données de sécurité

Nom de la matière : **NETTOYANT DÉGRAISSANT PROFESSIONNEL SAFETY-KLEEN  
À PULVÉRISER ET À ESSUYER**

ID FDS : 82993 FR

### Ingestion

EN CAS D'INGESTION : NE PAS faire vomir. Obtenir des soins médicaux immédiatement. En cas de vomissement spontané, maintenir la tête plus bas que les hanches afin d'éviter l'aspiration du produit dans les poumons. Ne jamais donner quoi que ce soit par la bouche à une personne inconsciente.

### Symptômes/effets les plus importants

#### Aigus

Provoque une irritation des voies respiratoire, une irritation oculaire.

#### Retardés

On ne dispose d'aucune information sur des effets nocifs importants.

### Indication de la nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Administer un traitement symptomatique et de soutien. Le traitement peut varier selon l'état de la victime et les particularités de l'incident. Appeler au 1-800-468-1760 pour obtenir des renseignements supplémentaires.

## Section 5 – MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

### Agents extincteurs

#### Agents extincteurs appropriés

Dioxyde de carbone, mousse antialcool, poudre extinctrice, eau pulvérisée ou brouillard d'eau.

#### Agents extincteurs inappropriés

Aucun connu.

### Dangers spéciaux posés par le produit chimique

Le produit peut brûler, mais ne s'enflamme pas facilement. Les contenants chauffés peuvent éclater ou être projetés en l'air. Les contenants « vides » peuvent contenir des résidus et peuvent être dangereux. Le produit n'est pas sensible aux chocs mécaniques ni aux décharges d'électricité statique.

### Produits de combustion dangereux

Les produits de décomposition et de combustion peuvent être toxiques. La combustion peut produire du monoxyde de carbone et des composés organiques non identifiés.

### Mesures à prendre en cas d'incendie

Refroidir les contenants de stockage avec de l'eau pulvérisée.

### Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Un appareil de protection respiratoire autonome à pression positive (APRA) et de l'équipement de protection complet sont requis en cas d'incendie.

## Section 6 – MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

### Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Porter des vêtements et de l'équipement de protection individuelle, voir la Section 8.

### Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Éliminer toutes les sources d'inflammation. Ne pas toucher le produit déversé accidentellement ni marcher dessus. Colmater la fuite, si cela peut se faire sans risque. Isoler la zone dangereuse. Empêcher le personnel non indispensable et non équipé de protection de pénétrer dans la zone. Ventiler la zone et éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Contenir le déversement de façon à empêcher la contamination des eaux de surface et des égouts. Absorber avec une matière sorbante compatible et peller à l'aide d'un outil propre dans un contenant pouvant être scellé pour l'éliminer.

## Fiche de données de sécurité

Nom de la matière : NETTOYANT DÉGRAISSANT PROFESSIONNEL SAFETY-KLEEN  
À PULVÉRISER ET À ESSUYER

ID FDS : 82993 FR

### Section 7 – MANUTENTION ET STOCKAGE

#### Précautions relatives à la sécurité de manutention

Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles ou des flammes. Lorsque des mélanges inflammables peuvent être présents, utiliser de l'équipement sécuritaire pour de tels endroits. Utiliser des outils propres. Les contenants métalliques, notamment les camions et les wagons-citernes, doivent être mis à la masse et placés en métallisation lors du transfert du produit. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Utiliser dans un endroit bien ventilé. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas fumer en utilisant ce produit. Se laver soigneusement après un contact avec la peau, et avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de consommer des produits du tabac ou d'aller aux toilettes. Porter des gants de protection et une protection des yeux/visage qui conviennent.

#### Conditions de sécurité de stockage, y compris les incompatibilités

Maintenir le récipient fermé de manière étanche lorsqu'il n'est pas utilisé et lors du transport. Stocker les contenants dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Tenir les contenants à l'écart de la chaleur, des flammes, des étincelles, de l'électricité statique et d'autres sources d'inflammation. Les contenants vides peuvent contenir des résidus du produit et peuvent être dangereux. Stocker entre 4°C et 32,2°C (40°F et 90°F). Éviter de geler afin d'éviter l'éclatement du contenant. Voir la SECTION 14 : INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT pour y trouver de l'information sur le groupe d'emballage.

#### Matières incompatibles

Éviter les matières oxydantes, les agents réducteurs.

### Section 8 – CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

#### Limites d'exposition des composants

Éther de dipropylèneglycol et de méthyle	34590-94-8
Alberta	TWA de 100 ppm ; TWA de 606 mg/m <sup>3</sup> ; STEL de 150 ppm ; STEL de 909 mg/m <sup>3</sup> ; La substance peut être facilement absorbée par la peau intacte
Colombie-Britannique, Territoires du Nord-Ouest, Nunavut	TWA de 100 ppm ; Mention « Peau » ; STEL de 150 ppm
Manitoba	TWA de 100 ppm ; Peau - Potentiel d'absorption cutanée Peau - contribution potentielle importante à l'exposition globale par voie cutanée
Nouveau-Brunswick	TWA de 100 ppm ; TWA de 606 mg/m <sup>3</sup> ; STEL de 150 ppm ; STEL de 909 mg/m <sup>3</sup> Peau - Potentiel d'absorption cutanée
Nouvelle-Écosse	TWA de 100 ppm ; STEL de 150 ppm ; Peau - contribution potentielle importante à l'exposition globale par voie cutanée
Ontario	TWA de 100 ppm ; STEL de 150 ppm ; Danger d'absorption cutanée
Île-du-Prince-Édouard	TWA de 100 ppm ; STEL de 150 ppm

## Fiche de données de sécurité

**Nom de la matière : NETTOYANT DÉGRAISSANT PROFESSIONNEL SAFETY-KLEEN  
À PULVÉRISER ET À ESSUYER**

**ID FDS : 82993 FR**

Québec	TLV-TWA de 100 ppm ; TLV-TWA de 606 mg/m <sup>3</sup> ; STEV de 150 ppm ; STEV de 909 mg/m <sup>3</sup> ; Désignation « Peau »
Saskatchewan	TWA de 100 ppm ; STEL de 150 ppm ; Potentiellement nocif après absorption par la peau ou les muqueuses
ACGIH	TWA de 100 ppm ; STEL de 150 ppm ; Peau - contribution potentielle importante à l'exposition globale par voie cutanée
NIOSH :	TWA de 100 ppm ; TWA de 600 mg/m <sup>3</sup> ; STEL de 150 ppm ; STEL de 900 mg/m <sup>3</sup> ; Peau - Potentiel d'absorption cutanée ; IDLH de 600 ppm
ISHA (États-Unis) :	TWA de 100 ppm ; TWA de 600 mg/m <sup>3</sup> ; prévenir ou réduire l'absorption par la peau

**ACGIH – Valeurs limites d'exposition TLV (*Threshold Limit Values*) – Indices biologiques d'exposition BEI (*Biological Exposure Indices*)**

Aucun des composants de ce produit ne comporte de valeur limite biologique.

**Contrôles d'ingénierie**

Fournir la ventilation générale nécessaire pour maintenir la concentration de vapeurs ou de brouillard au-dessous des limites d'exposition applicables. Lorsqu'une ventilation générale adéquate n'est pas disponible, employer des enceintes isolées de sécurité, une ventilation par aspiration à la source ou d'autres installations techniques pour garder les concentrations dans l'air au-dessous des limites d'exposition applicables.

**Mesures de protection individuelle, telles que l'emploi d'équipement de protection individuelle**

**Protection des yeux et du visage**

Porter des lunettes de sécurité. Une protection supplémentaire telle que des lunettes de protection à coques, un écran facial ou un respirateur peut être nécessaire selon l'usage prévu et les concentrations de brouillard ou de vapeurs. Il est recommandé de disposer d'une douche oculaire et d'une douche de décontamination d'urgence. Le port des lentilles de contact n'est pas recommandé.

**Protection des voies respiratoires**

Un programme de protection respiratoire rencontrant la norme de l'OSHA *General Industry Standard* 29 CFR 1910.134 aux États-Unis ou la norme de la CSA Z94.4-M1982 au Canada doit être suivi lorsque les conditions du lieu de travail nécessitent l'utilisation d'un respirateur. Consulter un hygiéniste industriel qualifié ou un professionnel de la sécurité pour obtenir des conseils sur le choix d'un respirateur.

**Recommandations sur les gants**

Porter des gants de protection adéquats, résistants aux produits chimiques. Afin d'éviter le contact prolongé ou répété avec le produit lorsqu'il y a risque de déversements et de projections, porter un écran facial, des bottes, un tablier, une combinaison, des chemises à manches longues ou d'autres vêtements de protection qui conviennent et qui sont résistants aux produits chimiques.

**Équipement de protection**

L'équipement de protection individuelle doit être choisi en fonction des conditions d'utilisation de cette matière. Une évaluation des dangers présents dans l'aire de travail relativement aux besoins en EPI doit être effectuée par un professionnel qualifié conformément aux exigences réglementaires. L'EPI suivant doit être considéré comme le minimum requis : lunettes de sécurité, gants, et sarrau de laboratoire ou tablier.

## Fiche de données de sécurité

**Nom de la matière : NETTOYANT DÉGRAISSANT PROFESSIONNEL SAFETY-KLEEN  
À PULVÉRISER ET À ESSUYER**

**ID FDS : 82993 FR**

<b>Section 9 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES</b>
--

<b>Apparence</b>	Liquide vert transparent	<b>État physique</b>	Liquide
<b>Odeur</b>	Odeur de pin	<b>Couleur</b>	Vert
<b>Seuil olfactif</b>	Non disponible	<b>pH</b>	10,7 – 11,3
<b>Point de fusion</b>	Non disponible	<b>Point d'ébullition</b>	100°C (212°F)
<b>Intervalle des points d'ébullition</b>	Non disponible	<b>Point de congélation</b>	Non disponible
<b>Vitesse d'évaporation</b>	1 (Acétate de butyle = 1)	<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Non disponible
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Non disponible	<b>Point d'éclair</b>	> 93,3°C (200°F)
<b>Limite inférieure d'explosivité</b>	Non disponible	<b>Température de décomposition</b>	Non disponible
<b>Limite supérieure d'explosivité</b>	Non disponible	<b>Pression de vapeur</b>	Non disponible
<b>Densité de vapeur (air=1)</b>	Non disponible	<b>Densité relative (eau=1)</b>	1,01 (Eau = 1)
<b>Solubilité dans l'eau</b>	Non disponible	<b>Coefficient de partage : n-octanol/eau</b>	Non disponible
<b>Viscosité</b>	Non disponible	<b>Viscosité cinématique</b>	Non disponible
<b>Solubilité (Autre)</b>	Non disponible	<b>Masse volumique</b>	8,36 – 8,46 lb/gallon US
<b>Composés organiques volatils (Tel que réglementé)</b>	3,0 % en masse ; 0,25 lb/gallon US ; 30 g/L ; 40 CFR Partie 51.100(s) de l'E.P.A. américaine Pression de vapeur approximative du produit à 20°C = 17,5 mm Hg Le produit ne contient pas de solvant photochimiquement réactif d'après le 40 CFR Partie 51.100(s) Consulter votre réglementation locale, provinciale ou d'État sur la qualité de l'air pour y trouver les renseignements propres à votre emplacement.		

<b>Section 10 – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ</b>
---

### Réactivité

Aucun risque de réactivité n'est attendu.

### Stabilité chimique

Stable à des températures et pressions normales.

### Risque de réactions dangereuses

La polymérisation est inconnue à des températures et pressions normales. Ne réagit pas avec l'eau.

### Conditions à éviter

Éviter la chaleur excessive et les sources d'inflammation. Éviter le contact avec les matières incompatibles.

### Matières incompatibles

Éviter les agents oxydants, les agents réducteurs.

## Fiche de données de sécurité

Nom de la matière : **NETTOYANT DÉGRAISSANT PROFESSIONNEL SAFETY-KLEEN  
À PULVÉRISER ET À ESSUYER**

ID FDS : 82993 FR

### Produits de décomposition dangereux

Les produits de décomposition et de combustion peuvent être toxiques. La combustion peut produire du monoxyde de carbone et des composés organiques non identifiés.

## Section 11 – DONNÉES TOXICOLOGIQUES

### Informations sur les voies d'exposition probables

#### Respiratoire

Peut provoquer irritation, nausées, maux de tête, somnolence, étourdissements, perte de coordination, effets hépatiques.

#### Cutanée

Peut provoquer irritation, maux de tête, somnolence, étourdissements, perte de coordination, amaigrissement, lésions rénales.

#### Oculaire

Provoque une irritation des yeux.

#### Ingestion

Peut provoquer maux de tête, somnolence, étourdissements, perte de coordination, lésions hépatiques, lésions rénales.

### Toxicité aiguë et chronique

#### Analyse des composants - DL50/CL50

Les composants de cette matière ont fait l'objet d'un examen dans diverses sources ; les paramètres ultimes choisis que voici sont publiés :

##### Eau (7732-18-5)

Oral DL50 Rat > 90 mL/kg

##### 1-Propoxypropan-2-ol (1569-01-3)

Oral DL50 Rat 2490 mg/kg ; Dermique DL50 Lapin 3550 mg/kg

##### Éther de dipropylèneglycol et de méthyle (34590-94-8)

Oral DL50 Rat 5,35 g/kg ; Dermique DL50 Lapin 9500 mg/kg

### Données sur la toxicité du produit

#### Estimation de la toxicité aiguë

On ne dispose d'aucune donnée.

#### Effets immédiats

Provoque une irritation des voies respiratoires, une irritation des yeux.

#### Effets retardés

On ne dispose d'aucune information sur des effets nocifs importants.

### Données sur l'irritation/la corrosivité

Provoque une irritation des voies respiratoires, une irritation des yeux.

### Sensibilisation respiratoire

D'après les informations dont on dispose actuellement, aucune sensibilisation connue chez l'homme n'est associée à ce produit.

### Sensibilisation cutanée

D'après les informations dont on dispose actuellement, aucune sensibilisation connue chez l'homme n'est associée à ce produit.

### Cancérogénicité des composants

Aucun des composants de ce produit n'est répertorié par l'ACGIH, le CIRC, le NTP, le DFG ou l'OSHA.

## Fiche de données de sécurité

Nom de la matière : NETTOYANT DÉGRAISSANT PROFESSIONNEL SAFETY-KLEEN  
À PULVÉRISER ET À ESSUYER

ID FDS : 82993 FR

### Mutagénicité pour les cellules germinales

D'après les informations dont on dispose actuellement, aucune mutagénicité connue n'est associée à ce produit.

### Données sur les effets tumorigènes

D'après les renseignements dont on dispose actuellement, aucun effet tumorigène connu n'est associé à ce produit.

### Toxicité pour la reproduction

D'après les informations dont on dispose actuellement, aucune toxicité connue pour la reproduction n'est associée à ce produit.

### Toxicité pour certains organes cibles – Exposition unique

Aucun organe cible n'est identifié.

### Toxicité pour certains organes cibles – Exposition répétée

Aucun organe cible n'est identifié.

### Danger par aspiration

On ne dispose d'aucune information sur le produit.

### Troubles médicaux existants pouvant être aggravés par l'exposition

Les personnes souffrant déjà de troubles respiratoires (nez, gorge et poumons), du système nerveux central, rénaux (reins), oculaires (yeux) et/ou cutanés (peau) peuvent être plus sensibles aux effets de l'exposition.

### Données supplémentaires

On ne dispose d'aucune information supplémentaire.

## Section 12 – DONNÉES ÉCOLOGIQUES

### Analyse des composants – Toxicité aquatique

<b>1-Propoxypropan-2-ol</b>	<b>1569-01-3</b>
Poissons :	CL50 96 h Oncorhynchus mykiss > 100 mg/L [statique]
<b>Éther de dipropylèneglycol et de méthyle</b>	<b>34590-94-8</b>
Poissons :	CL50 96 h Pimephales promelas > 10 000 mg/L [statique]
Invertébrés :	CL50 48 h Daphnia magna 1919 mg/L IUCLID

### Persistence et dégradabilité

On ne dispose d'aucune information sur le produit.

### Potentiel de bioaccumulation

On ne dispose d'aucune information sur le produit.

### Mobilité

On ne dispose d'aucune information sur le produit.

### Autre toxicité

On ne dispose d'aucune information supplémentaire.

## Fiche de données de sécurité

Nom de la matière : NETTOYANT DÉGRAISSANT PROFESSIONNEL SAFETY-KLEEN  
À PULVÉRISER ET À ESSUYER

ID FDS : 82993 FR

### Section 13 – DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION DU PRODUIT

#### Méthodes d'élimination

Éliminer conformément à tous les règlements fédéraux, provinciaux, d'État et locaux. Des règlements pourraient aussi s'appliquer aux contenants vides. La responsabilité de l'élimination correcte de la matière résiduelle incombe à son propriétaire. Contacter Safety-Kleen en ce qui concerne le recyclage ou l'élimination correct.

#### Numéros de déchets des composants (États-Unis)

La U.S. EPA n'a publié aucun numéro de déchet pour les composants de ce produit.

### Section 14 – INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

#### Information du DOT américain :

N°UN/NA : Le produit est exempté en vertu des exemptions pour petites quantités et aucune classification n'est assignée.

#### Information de l'IATA :

N°UN : Aucune classification n'est assignée.

#### Information de l'IMDG :

N°UN : Aucune classification n'est assignée.

#### Information sur le TMD canadien :

N°UN : Le produit est exempté en vertu des exemptions pour petites quantités et aucune classification n'est assignée.

#### International Bulk Chemical Code (recueil international de règles sur les transporteurs de produits chimiques)

Cette matière ne contient aucun des produits chimiques tenus d'être identifiés en tant que produits chimiques dangereux en vrac en vertu du Code IBC.

### Section 15 – INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

#### Règlements canadiens

##### LCPE – Liste des substances d'intérêt prioritaire

Aucun des composants de ce produit ne figure dans la liste.

##### Substances appauvrissant la couche d'ozone

Aucun des composants de ce produit ne figure dans la liste.

##### Conseil canadien des ministres de l'environnement – Recommandations pour la qualité des sols

Aucun des composants de ce produit ne figure dans la liste.

##### Conseil canadien des ministres de l'environnement – Recommandations pour la qualité de l'eau

Aucun des composants de ce produit ne figure dans la liste.

##### Réglementation fédérale des États-Unis

Aucun des composants de ce produit n'est répertorié en vertu des articles 302/304 de la SARA (40 CFR 355 Appendice A), de l'article 313 de la SARA (40 CFR 372.65), de la CERCLA (40 CFR 302.4), de l'alinéa 12(b) de la TSCA, ou ne nécessite un plan de sécurité du procédé (*process safety plan*) de l'OSHA.

##### Article 311/312 de la SARA (40 CFR 370 Sous-parties B et C) : Catégories de déclaration

Lésions oculaires graves/Irritation oculaire ; Toxicité pour certains organes cibles.

##### Règlements des États américains

Le composant suivant figure dans une ou plusieurs des listes de substances dangereuses des États américains suivants:

Composant	N°CAS	CA	MA	MN	NJ	PA
-----------	-------	----	----	----	----	----

## Fiche de données de sécurité

Nom de la matière : **NETTOYANT DÉGRAISSANT PROFESSIONNEL SAFETY-KLEEN  
À PULVÉRISER ET À ESSUYER**

ID FDS : 82993 FR

Eau	7732-18-5	Non	Non	Non	Non	Oui
Éther de dipropylèneglycol et de méthyle	34590-94-8	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

### Loi américaine intitulée *California Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act of 1986 (Proposition 65)*

Non répertorié en vertu de la Proposition 65 de la Californie.

### Analyse des composants – Inventaire

#### Eau (7732-18-5)

É-U	CAN	AU	CN	UE	JP - ENCS	JP - ISHL	KR KECI - Annexe 1	KR KECI - Annexe 2
Oui	LIS	Oui	Oui	EIN	Oui	Non	Oui	Non
KR - REACH CCA		MX	NZ	PH	TH-TECI	TW	VN (Projet)	
Non		Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	

#### 1-Propoxypropan-2-ol (1569-01-3)

É-U	CAN	AU	CN	UE	JP - ENCS	JP - ISHL	KR KECI - Annexe 1	KR KECI - Annexe 2
Oui	LIS	Oui	Oui	EIN	Oui	Oui	Oui	Non
KR - REACH CCA		MX	NZ	PH	TH-TECI	TW	VN (Projet)	
Non		Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	

#### Éther de dipropylèneglycol et de méthyle (34590-94-8)

É-U	CAN	AU	CN	UE	JP - ENCS	JP - ISHL	KR KECI - Annexe 1	KR KECI - Annexe 2
Oui	LIS	Oui	Oui	EIN	Oui	Oui	Oui	Non
KR - REACH CCA		MX	NZ	PH	TH-TECI	TW	VN (Projet)	
Non		Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	

#### Éther de polyoxyéthylène et de monoundécyle (34398-01-1)

É-U	CAN	AU	CN	UE	JP - ENCS	JP - ISHL	KR KECI - Annexe 1	KR KECI - Annexe 2
Oui	LIS	Oui	Oui	Non	Non	Non	Oui	Non
KR - REACH CCA		MX	NZ	PH	TH-TECI	TW	VN (Projet)	

## Fiche de données de sécurité

**Nom de la matière : NETTOYANT DÉGRAISSANT PROFESSIONNEL SAFETY-KLEEN  
À PULVÉRISER ET À ESSUYER**

**ID FDS : 82993 FR**

Non	Non	Oui	Oui	Non	Oui	Oui
-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----

### Section 16 – AUTRES INFORMATIONS

#### Classement des dangers selon la NFPA

Santé : 2 Incendie : 1 Instabilité : 0

Échelle des dangers : 0 = Minimale 1 = Léger 2 = Modéré 3 = Grave 4 = Sévère

#### Résumé des changements

Examen et mise à jour réglementaires.

#### Clé/légende

*ACGIH - American Conference of Governmental Industrial Hygienists (États-Unis) ; ADR - European Road Transport (Europe) ; AU - Australie ; BEI - Biological Exposure Indices (indices biologiques d'exposition) ; BOD - Biochemical Oxygen Demand (DBO - demande biochimique en oxygène) ; C - Celsius ; CAN - Canada ; CA/MA/MN/NJ/PA - Californie / Massachusetts / Minnesota / New Jersey / Pennsylvanie ; CAS - Chemical Abstracts Service (États-Unis) ; CERCLA - Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act (États-Unis) ; CE - Commission européenne (EC - European Commission) ; CEE - Communauté économique européenne (anciennement) aujourd'hui : UE - Union européenne ; CFR - Code of Federal Regulations (États-Unis) (code des règlements fédéraux) ; EU - European Union (UE - Union européenne) ; CIRC - Centre International de Recherche sur le Cancer (IARC - International Agency for Research on Cancer) ; CLP - Classification, Labelling, and Packaging (États-Unis) (classification, étiquetage et emballage) ; CN - Chine ; CPR - Controlled Products Regulations (RPC - Règlement sur les produits contrôlés) (Canada) ; DBO - demande biochimique en oxygène (BOD - Biochemical Oxygen Demand) ; DFG - Deutsche Forschungsgemeinschaft (Allemagne) ; DL50/CL50 - Dose létale 50/Concentration létale 50 (DL50/CL50 - Lethal Dose 50/Lethal Concentration 50) ; DOT - Department of Transportation (États-Unis) ; DSD - Dangerous Substance Directive (États-Unis) (signalisation des substances Dangereuses) ; LIS - Domestic Substances List (LIS - Liste intérieure des substances) (Canada) ; EC - European Commission (CE - Commission européenne) ; EEC - European Economic Community (anciennement), aujourd'hui : EU - European Union, CEE - Communauté économique européenne (anciennement), aujourd'hui : UE - Union européenne ; EIN - European Inventory (Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes) ; EINECS - European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (Europe) (Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes) ; ENCS - Japan Existing and New Chemical Substance Inventory (inventaire japonais des substances chimiques existantes et nouvelles) ; EPA - Environmental Protection Agency (États-Unis) (agence des États-Unis pour la protection de l'environnement) ; États américains (MA - Massachusetts, MN - Minnesota, NJ - New Jersey, PA - Pennsylvanie, CA - Californie) ; É-U - États-Unis (US - United States) ; EU - European Union (UE - Union européenne) ; F - Fahrenheit ; IARC - International Agency for Research on Cancer (CIRC - Centre International de Recherche sur le Cancer) ; IATA - International Air Transport Association (Association du Transport Aérien International) ; ICAO - International Civil Aviation Organization (OACI - Organisation de l'aviation civile internationale) ; IDL - Ingredient Disclosure List (LDI - Liste de divulgation des ingrédients) (Canada) ; IDLH - Immediately Dangerous to Life and Health (présentant un danger immédiat pour la vie ou la santé) ; IMDG - International Maritime Dangerous Goods ; ISHL - Japan Industrial Safety and Health Law (Loi japonaise sur la santé et la sécurité) ; IUCLID - International Uniform Chemical Information Database (base de données internationales pour des informations chimiques uniformes) ; JP - Japon ; KECI - Korea Existing Chemicals Inventory (inventaire coréen des produits chimiques existants) ; KECL - Korea Existing Chemicals List (liste coréenne des produits chimiques existants) ; Kow - coefficient de partage octanol-eau (Kow - Octanol/water partition coefficient) ; Koe - coefficient de partage octanol-eau ; KR - Korea (Corée) ; DL50/CL50 - Lethal Dose 50/Lethal Concentration 50 (DL50/CL50 - Dose létale 50/Concentration létale 50) ; LDI - Liste de divulgation des ingrédients) (Canada) (IDL - Ingredient Disclosure List) ; LEL - Lower Explosive Limit (LIE - limite inférieure d'explosivité) ; LES - Liste extérieure des substances (Canada) (NLIS - Non-Domestic Substance List) ; LIE - limite inférieure d'explosivité (LEL - Lower Explosive Limit) ; LIS - Liste intérieure des substances (Canada) (LIS Domestic Substances List) ; LLV - Level Limit Value ; LOLI - List Of Lists™ (liste des listes) - ChemADVISOR's Regulatory Database ; MAK - Maximum Concentration Value in the Workplace (valeurs de concentration maximales en milieu de travail) ; MEL - Maximum Exposure Limits (LSE - limites supérieures d'exposition) ; MX - Mexique ; NLIS - Non-Domestic Substance List (LES - Liste extérieure des substances) (Canada) ; NFPA - National Fire Protection Agency (États-Unis) ; NIOSH - National Institute for Occupational Safety and Health (États-Unis) ; NJTSR - New Jersey Trade Secret Registry (États-Unis) ; NTP - National Toxicology Program (États-Unis) ; NZ - Nouvelle-Zélande ; OACI - Organisation de l'aviation civile internationale (ICAO - International Civil*

## Fiche de données de sécurité

Nom de la matière : NETTOYANT DÉGRAISSANT PROFESSIONNEL SAFETY-KLEEN  
À PULVÉRISER ET À ESSUYER

ID FDS : 82993 FR

*Aviation Organization*) ; OSHA - Occupational Safety and Health Administration (États-Unis) ; PEL - Permissible Exposure Limit (PEL – Limite d'exposition admissible) ; PH - Philippines ; RCRA - Resource Conservation and Recovery Act (États-Unis) ; REACH - Registration, Evaluation, Authorisation, and restriction of Chemicals (enregistrement, évaluation, autorisation et restrictions des produits chimiques) ; RID - European Rail Transport (Transport ferroviaire) (Europe) ; RPC - Règlement sur les produits contrôlés (Canada) (CPR - Controlled Products Regulations) ; RTECS - Registry of Toxic Effects of Chemical Substances® (États-Unis) ; SARA - Superfund Amendments and Reauthorization Act (États-Unis) ; SIMDUT - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (Canada) (WHMIS - Workplace Hazardous Materials Information System) ; STEL - Short-term Exposure Limit (limite d'exposition de courte durée) ; STEV - Short-term Exposure Value (valeur STEL - valeur limite pour une exposition de courte durée) ; TCCA – Korea Toxic Chemicals Control Act (loi coréenne sur le contrôle des produits chimiques toxiques) ; TDG - Transportation of Dangerous Goods (TMD - Transport de marchandises dangereuses) (Canada) ; TMD - Transport de marchandises dangereuses (Canada) (TDG - Transportation of Dangerous Goods) ; TLV - Threshold Limit Value (TLV ou VLE – Valeur limite d'exposition, Canada et Mexique) ; TLV-TWA - valeur limite d'exposition pondérée en fonction du temps (TWAEV - time-weighted average exposure value) ; TPQ – Threshold Planning Quantity (quantité seuil prévue) ; TQ - Threshold Quantity (quantité seuil) ; TSCA - Toxic Substances Control Act (États-Unis) ; TW – Taiwan ; TWA - Time Weighted Average (moyenne pondérée en fonction du temps) ; TWAEV - time-weighted average exposure value (TLV-TWA - valeur limite d'exposition pondérée en fonction du temps) ; UE - Union européenne, (EU - European Union) ; UEL - Upper Explosive Limit (LES - limite supérieure d'explosivité) ; UN/NA - United Nations/North American (Nations Unies/Amérique du Nord) ; US - United States (É-U – États-Unis) ; VLE – Valeur limite d'exposition (Canada et Mexique) ; VN NCI (Projet) - Vietnam National Chemicals Inventory (NCI) (inventaire national des produits chimiques du Vietnam) (Projet) ; WHMIS - Workplace Hazardous Materials Information System (SIMDUT - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail) (Canada).

### Autres informations

#### Avis de non responsabilité

L'utilisateur assume tout risque se rattachant à l'utilisation de ce produit. Au meilleur de notre connaissance, les renseignements figurant dans la présente sont exacts. Toutefois, Safety-Kleen se dégage de toute responsabilité quelle qu'elle soit relative à l'exactitude ou au caractère complet des renseignements fournis dans la présente. Aucune représentation ou garantie, explicite ou implicite, du caractère de la qualité marchande ou de la convenance à une fin particulière ou de toute autre nature n'est exprimée par la présente en ce qui concerne les renseignements ou le produit auquel se rapportent lesdits renseignements. Les données contenues dans cette fiche s'appliquent au produit tel qu'il est fourni à l'utilisateur.